

11. Les Parties s'assureront que les priorités et initiatives de promotion du commerce international de la Saskatchewan, élaborées comme composantes de la stratégie commerciale, soient communiquées aux missions du Canada à l'étranger et aux autres parties pour intégration aux plans de travail des missions et, ultimement, à la SCCI.
12. Les possibilités d'un détachement de personnel entre les Parties seront examinées.

#### Information commerciale et renseignements sur les marchés

13. Reconnaissant que les renseignements commerciaux sont essentiels pour la promotion du commerce international, les Parties conjugueront leurs efforts pour réunir et diffuser rapidement les renseignements commerciaux et sectoriels. Les Parties :
  - a) s'appliqueront à définir ensemble les besoins d'information des milieux d'affaires sur les marchés étrangers;
  - b) s'échangeront des informations, y compris des études commerciales et sectorielles portant sur les obstacles actuels ou éventuels au commerce, et se consulteront sur le cadre de référence et les priorités des études de marché;
  - c) partageront l'information résultant des demandes de renseignements commerciaux et verront comment mettre en place des mécanismes plus efficaces pour répondre aux demandes de ce genre faites par les entreprises de la Saskatchewan et comment traiter les demandes de renseignements reçues dans les foires commerciales et les centres de commerce;
  - d) le MAECI, après consultation d'AAAC, communiquera rapidement aux Parties les renseignements commerciaux, les rapports sur les foires commerciales, les débouchés commerciaux et les demandes de repérage de débouchés;
  - e) IC et AAAC fourniront des renseignements sectoriels stratégiques pour aider l'industrie à évaluer tel ou tel marché d'exportation.

#### Missions et foires commerciales

14. Les Parties :
  - a) collaboreront dans les préparatifs à entreprendre et la participation à prévoir pour les missions à l'étranger et les foires commerciales étrangères, ainsi que dans l'accueil des acheteurs et des délégations en visite, comme le prévoit la SCCI;
  - b) soutiendront, dans les limites des ressources établies, les événements convenus qui doivent se dérouler en Saskatchewan et qui se rapportent au commerce et à l'investissement; et
  - c) établiront des critères pour le recrutement, la qualification et la préparation des entreprises appelées à participer à des activités liées à l'exportation.